



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Monsieur Le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75 700 Paris

Paris, 10 juillet 2020

Copie à Madame la Ministre de la transition écologique et Monsieur le Ministre des outre-mer

Objet : Projet de centrale au fioul « hybride » du Larivot, en Guyane

Monsieur le Premier Ministre,

Les ONG signataires de ce courrier sont très inquiètes concernant le projet de centrale au fioul prévu sur le site du Larivot en Guyane. Toutes les organisations faisant autorité en matière d'environnement ont rendu des avis négatifs sur la durabilité du projet sur le plan écosystémique et climatique. L'Autorité environnementale a par ailleurs également soulevé les nombreux enjeux autour de ce projet dans son avis, mettant ainsi en lumière les incidences environnementales majeures de ce projet¹. Pourtant, EDF prévoit toujours d'installer cette centrale au fioul émettrice de gaz à effet de serre, située dans une zone écologiquement sensible, coûteuse et inutile. Nous vous demandons de vous saisir de ce dossier au plus vite, avant qu'il ne soit trop tard.

Projet polluant, climaticide et nocif pour l'environnement

Ce projet est un non-sens écologique. EDF prévoit d'installer la centrale dans une forêt marécageuse, au milieu des mangroves dont la valeur environnementale et les services écosystémiques ne sont plus à démontrer. EDF prévoit également de construire un oléoduc de 14 km traversant trois communes de l'île de Cayenne afin d'approvisionner le site thermique en fioul, avec des risques de fuites d'hydrocarbures. En outre, la centrale rejettera quotidiennement des effluents à quelques dizaines de mètres du pont sur la rivière de Cayenne, lieu quotidiennement fréquenté par de nombreux pêcheurs. Pour couronner le tout, le site prévu est situé en zone inondable, au bord de la mer.

EDF n'a de cesse d'insister sur le fait que la centrale sera 30 % moins émettrice que la précédente qu'elle vient remplacer puisqu'elle n'utilisera plus de fioul lourd mais uniquement du fioul "léger". Mais étant donné que même le fioul léger reste fortement émetteur et que la

¹ Dans [son avis](#) publié fin 2019, l'AE souligne la nécessité d'une évaluation précise des émissions GES sur l'ensemble du cycle de vie en les mettant au regard des objectifs énergétiques et climatiques de la Guyane, la localisation du projet, les enjeux biodiversité et artificialisation. Elle est également très critique des mesures "compensatoires" prévues.

nouvelle centrale serait plus grande, elle émettrait beaucoup plus d'émissions de CO2 que précédemment. Cette empreinte carbone est incompatible avec les engagements climatiques que la France s'est fixés et en contradiction directe avec la nouvelle « raison d'être » d'EDF votée à l'Assemblée Générale 2020. La centrale est présentée comme « hybride » car à côté de la centrale au fioul, il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques. Cette démarche relève surtout d'une stratégie de greenwashing inacceptable étant donné que ce faire-valoir écologique serait installé en zone naturelle du PLU et nécessiterait de déforester 11 hectares (la moitié du site prévu pour la centrale).

En outre, EDF envisage la conversion future de la centrale aux agro-carburants. Étant donné que la Directive européenne 2018/2001 rend impossible la culture des agro-carburants sur les forêts naturelles ou les zones humides, l'agro-carburant sera obligatoirement importé. D'où viendrait le biodiesel acheminé en Guyane ? S'agirait-il alors d'importer de l'huile de palme ? Les projets d'EDF pour « verdir » la centrale sont très nocifs pour l'environnement et le climat.

A contre-sens des objectifs adoptés et du potentiel 100 % Energies renouvelables de la Guyane

Depuis la loi de Transition Énergétique de 2015, le code de l'énergie prévoit que les départements d'outre-mer, dont la Guyane, atteignent l'autonomie énergétique totale d'ici 2030. Cette autonomie énergétique, la Guyane ne peut la mettre en place qu'en investissant dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables disponibles localement. En s'appuyant sur l'hydraulique existant et en développant le solaire et la biomasse dans le respect de la biodiversité l'objectif pourrait être atteint en 2030 selon l'Ademe. Déjà en 2017, 68 % de la production électrique guyanaise reposait sur les énergies renouvelables, et de nombreux projets – dont des projets à puissance garantie - sont dans les tuyaux. Cet élan serait stoppé net si la construction de la centrale du Larivot était confirmée. La centrale au fioul n'est donc en rien « complémentaire » du développement des énergies renouvelables en Guyane.

Un moyen très coûteux et inutile pour assurer la sécurité d'approvisionnement de la Guyane

EDF agite la peur du black-out pour justifier la nécessité de la centrale du Larivot. Il existe pourtant déjà des moyens bien moins coûteux et bien plus souples pour assurer la sécurité d'approvisionnement de la Guyane en attendant le plein essor des énergies renouvelables. La Guyane est déjà équipée de petits groupes diesels mobiles capables d'intervenir en cas de problème. Les projets renouvelables associés à du stockage et du pilotage permettant d'assurer une puissance garantie se développent en parallèle. À terme, même ces petits groupes mobiles ne seront plus nécessaires. Pourquoi, dans ces conditions, investir 500 millions d'euros dans une centrale thermique (qui plus est, surdimensionnée) ? L'urgence ne doit pas justifier l'irréversible surtout si des alternatives existent.

Pour amortir ce coûteux investissement, EDF prévoit que la centrale du Larivot fonctionne pendant 25 ans. Ce projet enfermerait donc la Guyane dans un modèle de production et de consommation dépendant des énergies fossiles importées à grands frais et peu résilient face aux crises, qu'elles soient climatiques ou sanitaires.

Monsieur le Premier Ministre, ce projet appartient au passé et il serait temps de l'assumer.

Nous sollicitons de votre part une entrevue, en particulier lors de votre déplacement en Guyane, afin d'échanger avec vous sur ce projet et ses alternatives.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute

considération.

Philippe QUIRION, Président du Réseau Action Climat
Gilliane LE GALLIC, Présidente d'Alofa Tuvalu
Khaled GAIJI, Président des Amis de la Terre
Alain GRANJEAN, Président de la Fondation Nicolas Hulot
Arnaud SCHWARTZ, Président de France Nature Environnement
Jean-François JULLIARD, Président de Greenpeace France
Rémi GIRAULT, Président de Guyane Nature Environnement
Véronique ANDRIEUX, Directrice Générale du WWF France